

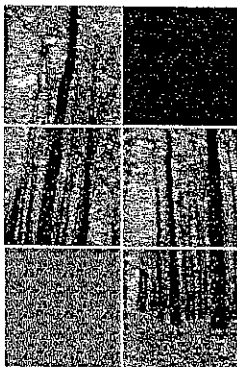
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

133-2/13-00692-20130122-220113-05

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2013
Publication : 28/01/2013

Dématérialisation de la Convocation des élus aux séances



Version : 1

Date de la version : 7 août 2012

Auteur Arnaud DEMAISON

Société : CDC FAST

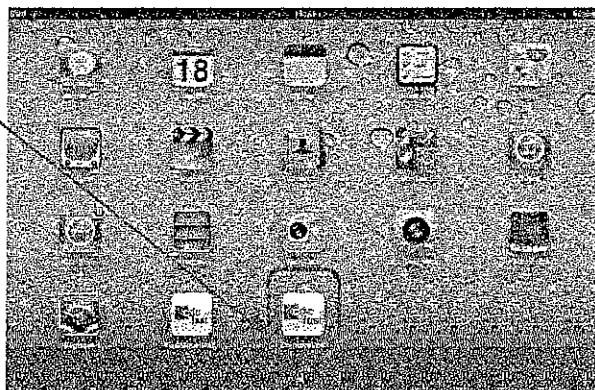
Confidentialité : Haute

☛ Ce document est la propriété de CDC FAST. Son usage est réservé à l'ensemble des personnes habilitées selon leur niveau de confidentialité. Sa reproduction est régie par le Code de la propriété intellectuelle qui ne l'autorise qu'à l'usage privé du copiste. ←

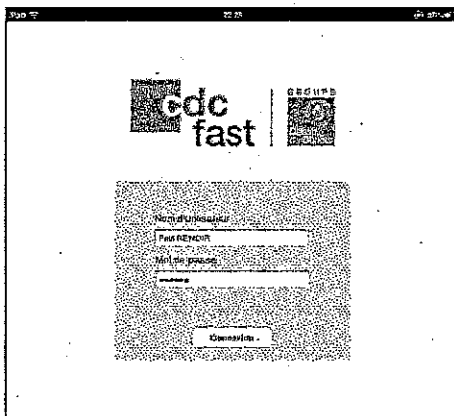


1.1.1. Application spécifique iPad pour les Elus

Une application spécifique iPad a été conçue. Elle permet à l'Elu d'accéder directement depuis sa page d'accueil à l'application et de bénéficier d'une ergonomie 100% iPad. Elle vient compléter l'approche via URL présentée plus haut. Avec cette application, l'Elu n'a pas besoin de lancer son Internet, il lui suffit de cliquer sur l'icône.



L'Elu saisit ensuite son identifiant / mot de passe :



Il arrive directement sur la page des convocations « A venir » et « Passées ». Il sélectionne celle qui l'intéresse et visualise immédiatement le détail de la convocation à droite.

L'Elu clique ensuite sur « voir l'intégralité de la convocation » pour visualiser l'ensemble de la convocation ou sur « voir » pour ouvrir les documents qui l'intéressent et les lire en mode horizontal ou vertical.

FAST 2012

Convocation

Rechercher une date...

COMMISSION

Convocation du 01 août 2012
révisé

Convocation du 02 août 2012
CONSEIL GENERAL du 2 août 2012

Convocation du 03 août 2012
CONSEIL GENERAL du 3 août 2012

Convocation du 04 août 2012
Test pour convoc sur iPad

Convocation du 05 août 2012
Test 2 documents Pdf

Convocation du 07 août 2012
Test accès de lecture iPad

Convocation du 15 août 2012
TEST_SG

Convocation du 18 août 2012
Test présence iPad vers agenda et portail...

Convocation du 18 août 2012
Convocation extraordinaire

Convocation du 19 août 2012
Test présence portail vers agenda et iPad

Convocation du 21 août 2012
Test sur gestion présence - absence

Convocation

Convocation du 02 août 2012 pour votre CONSEIL GE...

Voir l'intégralité de la convocation

Lettre de convocation

3252.3.0-convention_de_partenariat.PDF

3252.1.0-Rapport.PDF

3252.3.0-annexe_2_liste_colleges_dispositif_e...

3252.4.0-Deliberation.PDF

FAST 16

2305946715735390093.pdf

Rechercher une date...

COMMISSION

Convocation du 02 août 2012
CONSEIL GENERAL du 2 août 2012

Convocation du 03 août 2012
CONSEIL GENERAL du 3 août 2012

Convocation du 04 août 2012
Test pour convoc sur iPad

Convocation du 05 août 2012
Test 2 documents Pdf

Convocation du 07 août 2012
Test accès de lecture iPad

Convocation du 15 août 2012
TEST_SG

Convocation du 18 août 2012
Test présence iPad vers agenda et portail...

Convocation du 18 août 2012
Convocation extraordinaire

Convocation du 19 août 2012
Test présence portail vers agenda et iPad

Convocation du 20 août 2012
Convocation plusieurs documents

Convocation du 21 août 2012
Test sur gestion présence - absence

OBJET: Cf. réunion des collèges, information et documents des études, Convention cadre CEST/CCI
Prés des métiers, Cif des métiers.

La technique de l'orientation est à la croisée des domaines d'intervention de nombreux acteurs. Le Département est déjà présenteur ou à l'initiative de plusieurs dispositifs encourageant les actions éducatives en ce sens. A travers son lycée éducatif Départemental, le Collège de Seine-et-Marne a, cette année, réaffirmé le volontariat de constituer le dossier qu'il peut apporter aux collèges lycéens dans des actions visant à favoriser la transmission et l'appropriation des informations liées à l'orientation ainsi qu'à la découverte des métiers.

Lors de sa séance du 5 octobre 2009, le Conseil général a souhaité rendre l'information sur l'orientation accessible au plus grand nombre de collégiens, en finançant le transport des collégiens souhaitant se rendre à la Place des métiers dans le cadre du dispositif « La Place des métiers - Cif des métiers pour tous ».

La Place des métiers est un dispositif d'orientation et d'information sur les métiers dépendant de la CCI. C'est un dispositif particulièrement innovant et dynamique dans le département qui est chef de file de la labellisation des structures de Seine-et-Marne par l'Etat dans le cadre du service public de l'orientation. La Place des métiers est affiliée au label national "Cif des métiers".

Pour une meilleure mobilisation auprès des collèges seine-et-marnais, le Conseil général de Seine-et-Marne et la CCI de Seine-et-Marne ont décidé de formaliser leur coopération dans le cadre d'une convention de partenariat, par laquelle le Département engage de subventionner la CCI de Seine-et-Marne, support juridique de "La Place des métiers", à hauteur de 10 000 €, pour l'année scolaire 2011-2012, afin de financer le transport des collégiens seine-et-marnais.

LE CONSEIL GENERAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

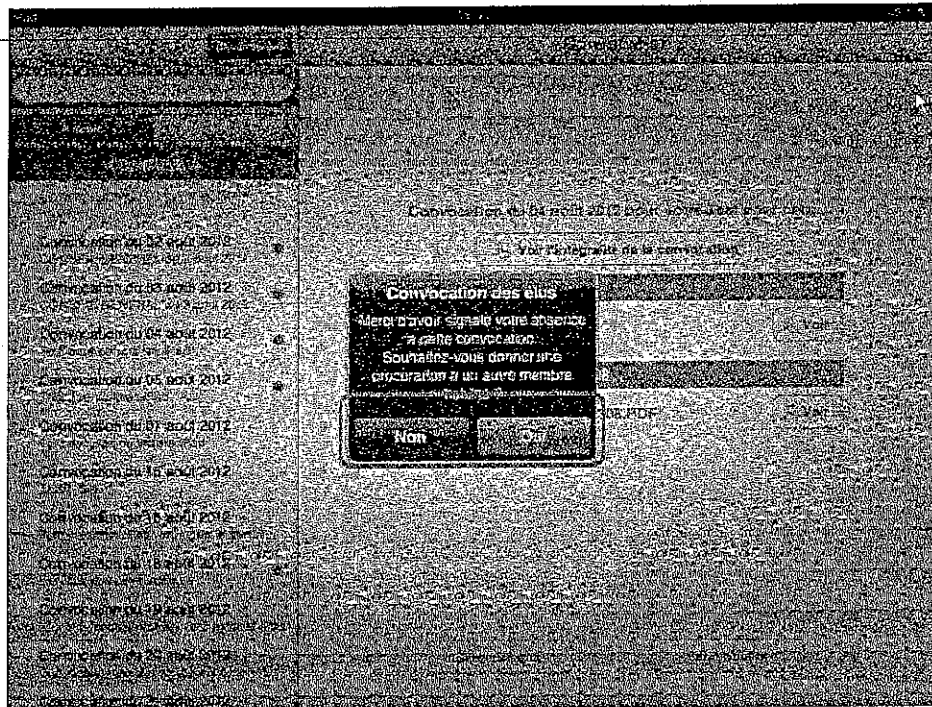
VU la délibération de Conseil général n° 502 en date du 28 février 2011 « Budget Prévisionnel pour l'exercice 2011 »,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions permanentes,

Pour les séances à venir, l'Elu peut également indiquer s'il sera présent ou absent et s'il souhaite donner un pouvoir. L'Agent est alors informé par email de sa présence/absence.

Sur l'application iPad, l'Elu visualise ses présences/absences par un système de rond vert s'il est présent et rouge s'il est absent.



Complémentaire du portail Web (<https://elu.efast.fr/cde/>) accessible sur iPad, cette application a fait l'objet de développements spécifiques. C'est pourquoi elle est proposée en option (cf partie tarifaire).

1.2. Ce que le service FAST-Elus permet à l'Administrateur

Le portail d'administration, géré par le Responsable de Télétransmission (RT), permet d'adapter le service à votre organisation. Votre Collectivité peut ainsi gérer son paramétrage, ses profils utilisateurs et ses préférences.

■ Profils d'utilisateur

Chaque utilisateur possède un profil qui lui confère certaines habilitations. Pour le service FAST-Elus, il existe trois types de profils :

- le Responsable de la Télétransmission déclare les utilisateurs et gère les habilitations des utilisateurs du service ; il s'authentifie grâce à son certificat ;
- l'Agent de Télétransmission prépare la convocation, la télétransmet et consulte les accusés de réception ; il s'authentifie, comme le RT, grâce à son certificat ;
- l'Elu reçoit un courriel de notification, contenant un lien pour visualiser l'ordre du jour et l'ensemble des dossiers mis à sa disposition sur le portail de réception ; pour y accéder, il s'authentifie à l'aide d'un couple identifiant / mot de passe. Ce couple

identifiant / mot de passe lui est adressé automatiquement par email lors de la création de cet utilisateur par le RT sur le portail d'administration. Par défaut, son identifiant est son adresse email.

■ Gestion des utilisateurs

Chaque utilisateur est identifié par son nom, son prénom et son adresse de messagerie électronique. Il peut également appartenir à un groupe.

■ Gestion des groupes

L'Administrateur crée pour l'Agent, l'ensemble des groupes nécessaires pour établir les listes de diffusions.

■ Paramétrage du mail adressé aux Elus

L'Administrateur a la possibilité de paramétrer l'email adressé aux Elus.

■ Statistiques d'utilisation

FAST met à la disposition du responsable de la télétransmission des statistiques d'utilisation du service, présentées de manière globale ou détaillée.

1.3. Bénéfices

La dématérialisation des convocations avec le service FAST-Elus est source de bénéfices conséquents pour votre Collectivité.

■ Un service ergonomique

L'ergonomie du service est au cœur des préoccupations de CDC FAST. Elle repose sur le principe fondamental d'une utilisation intuitive et aisée. Le service FAST-Elus a donc été pensé pour faciliter à la fois le fonctionnement des Collectivités et le quotidien des utilisateurs, Agents et Elus. Le confort d'utilisation se caractérise notamment par les avantages suivants :

- Pas de saisie sur plus d'une page.
- Génération automatique de l'ordre du jour.
- Envois ciblés par collègues d'Elus.
- Mise à disposition rapide des convocations et documents afférents.
- Tableau de suivi sur une seule page (à traiter, à envoyer, envoyées, alertes).
- Outil de recherche multicritère.
- Portail dédié aux Elus leur permettant de consulter leurs dernières convocations, gérer leurs adresses mail et confirmer leur présence.

■ Un service respectueux du cadre réglementaire

Le service FAST-Elus répond aux exigences réglementaires édictées par le Code Général des Collectivités Territoriales, à travers la **garantie de la date d'envoi et de mise à disposition des Elus**, supprimant ainsi le risque de contestation.

■ Des économies et gains de temps

Le service FAST-Elus permet de réaliser d'importantes économies budgétaires à travers la réduction des impressions et des frais de mise à disposition (affranchissement, transport, etc.). En outre, il génère des gains de temps considérables, permettant aux Agents de se consacrer

davantage aux activités de suivi.

■ **Une contribution au développement durable**

En dématérialisant l'envoi des convocations et de l'ensemble des documents afférents, vous inscrivez votre Collectivité dans une démarche citoyenne et écologique favorisant le **développement durable** : les consommations de papier, d'encre non recyclable et d'énergie liée au transport sont ainsi considérablement réduites.

REFERENCES FAST ELUS que vous pouvez contacter :

- Conseil Régional Pays de la Loire



: Madame MOUSSARD 02 28 20 50 00

- Agglo Perpignan



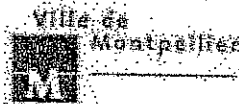
: Madame SICARD 04 68 51 64 00

- Agglo CASTRES MAZAMET



Madame GONZALEZ 05 63 73 50 01

- Mairie de Montpellier



Madame PAPA 04 67 34 71 79

- Mairie de Colomiers



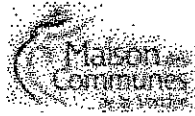
Monsieur CORBIERE 05 61 15 24 46

- Centre de Gestion de la Gironde



Monsieur FRUTOSO 05 56 11 94 49

- Centre de Gestion de la Vendée



Michel FRUCHARD 02.51.44.10.27

- + Conseil Général du Var
- + Mairie de Cergy
- + Mairie de Longjumeau
- + Mairie de Senlis
- + Mairie d'Istres....